

<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU GRESIVAUDAN 115 rue Louis Néel 38926 CROLLES CEDEX</p>	<p align="center">Délibération du Conseil de Communauté sur le Compte Administratif 2009 Budget Annexe "Zone Communautaire de La Buisnière" Séance du 24 juin 2010 à 20H50</p>	<p>Nombre de membres en exercice : 170 Nombre de membres présents : 99 Nombre de pouvoirs : 16 Nombre de suffrages exprimés : 115 Date de convocation : 18 juin 2010</p>
--	---	---

Le Conseil de Communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre BEGUERY, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 du budget Annexe "Zone Communautaire de La Buisnière" de LE GRESIVAUDAN, dressé par Monsieur François BROTTES, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

→ 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Section d'investissement		Section de fonctionnement		Total des sections	
	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédents (1)
Résultats reportés	109 502.40			197 253.17	109 502.40	197 253.17
Opérations de l'exercice	148 243.20		142 544.31	141 102.85	290 787.51	141 102.85
Totaux	257 745.60		142 544.31	338 356.02	400 289.91	338 356.02
Résultats de clôture	257 745.60			195 811.71	257 745.60	195 811.71
Dont résultats de l'exercice Restes à réaliser	148 243.20		1 441.46		149 684.66	
Totaux cumulés	257 745.60		142 544.31	338 356.02	400 289.91	338 356.02
Résultats définitifs	257 745.60			195 811.71	61 933.89	338 356.02

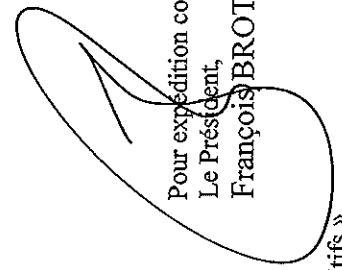
→ 2) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

→ 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

→ 4) Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations :

François BROTTES n'a pas participé au vote.


 Pour expédition conforme
 Le Président,
François BROTTES

(1) Les « dépenses » et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « restes à réaliser »
 Les « déficits » et les « excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés, résultats de clôture » et « résultats définitifs »